



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Destination du mobilier urbain de nature artistique déposé

Question écrite n° 39495

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre de la culture sur la destination du mobilier urbain de nature artistique déposé. Mardi 25 mai 2021, à l'occasion d'un conseil municipal d'arrondissement (le XVIIIe) de Paris, les Français ont pu découvrir que les fontaines art déco de la porte de la Chapelle, qui avaient été retirées « provisoirement » au début des années 2000 pour permettre les travaux du tramway, avaient été détruites. L'élue en responsabilité avait alors plaidé cette désinstallation provisoire et promis une réinstallation très prompte. Il semblerait que les fontaines aient été démolies, sans concertation, il y a plusieurs années ; les mascarons parant lesdits édicules seraient quant à eux conservés, sans certitude, à la direction des espaces verts. Depuis la décision de Bertrand Delanoë (2006), le mobilier parisien du XIXe, en l'occurrence les colonnes Morris et les bancs découlant du modèle de l'artiste Davidoud, ont peu à peu déserté la capitale, tout comme les kiosques à journaux dérivant du même modèle et des grilles d'arbres. Mme le député s'inquiète des destructions et des disparitions inquiétantes du mobilier artistique de la ville de Paris. Elle souhaiterait connaître la destination exacte des pièces disparues du mobilier urbain plus haut mentionné. Elle attire par ailleurs l'attention de Mme la ministre sur la nécessité d'éviter la répétition de tels actes de destruction (voire de vandalisme). Elle lui demande enfin quelles mesures de conservation elle envisage de prendre pour conserver ces pièces d'un mobilier qui a contribué à dessiner l'image Belle Époque de la ville.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39495

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4637

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)